

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Le douze septembre deux mil seize, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, Maire, pour la tenue d'une réunion à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire à chaque membre du conseil municipal.

Présents : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERRON, DÉJOUA, FORTINON, LENOIR, LLADO, NICHILLO, MM. MATEILLE, BLOT, CABALLERO, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, PERNIN, ROUMAZEILLES, TOMAS.

Pouvoir : M. BOUCHE à M. LEGRAND.

Absents excusés : Mmes BERDAH-FEULLARD, GUERSTEIN, PETTENO, RONFLETTE, M. DALIER.

Secrétaire de séance : Mme DÉJOUA.

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 18

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 23, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame DÉJOUA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la Secrétaire générale, Viviane VOLPILHAC, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune remarque et étant adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DU PARKING DU SPORTING

Le 17 juin 2016, une consultation a été lancée sur l'aménagement du parking du Sporting.

Deux sociétés ont répondu : Eiffage, pour un montant d'environ 35 000 € HT, et ETR pour un montant de 30 030 € HT.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à la société ETR pour un montant de 30 030 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ETR,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette opération,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget opération 252.

2 – DECISIONS MODIFICATIVES

A - Objet : Annulation de titres exercice 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016, en raison de la double inscription d'une recette.

Article	Opération	Nature	Augmentation	Diminution
10226	OPFI	Taxe d'aménagement	18 106,50	
022		Dépenses imprévues		18 106,50
		TOTAL	18 106,50	18 106,50

B - Objet : Aménagement du Port

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016, afin de procéder à l'achat de tables.

Article	Opération	Nature	Augmentation	Diminution
2128	248	Aménagement de terrain	12,00	
022		Dépenses imprévues		12,00
		TOTAL	12,00	12,00

C - Objet : Voirie communale - Signalisation

M. GILLÉ explique qu'il s'agit de l'achat de deux radars pédagogiques.

M. MOREL demande si un entretien est nécessaire.

M. le Maire répond affirmativement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016.

Article	Opération	Nature	Augmentation	Diminution
2152	252	Installation de voirie	1 000,00	
022		Dépenses imprévues		1 000,00
		TOTAL	1 000,00	1 000,00

3 – VALIDATION DES REGLEMENTS DU PERISCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. TOMAS, Adjoint en charge des affaires scolaires, a élaboré un nouveau règlement avec sa commission, pour le périscolaire et le restaurant scolaire, en fonction des dernières directives de l'Etat.

En règle générale, ce type de règlement ne passe pas devant le conseil, mais M. TOMAS a souhaité cette présentation car la commission a pensé demander un certificat de travail aux parents, afin qu'il n'y ait que les enfants de ces derniers qui restent après l'école.

Cette démarche a pour but de limiter le nombre d'enfants qui fréquentent la garderie scolaire. En effet, en raison des attentats qui frappent la France, des mesures doivent être appliquées, qui sont assez compliquées et contraignantes. S'il y a moins d'enfants, les filtrages obligatoires seront facilités.

Sachant que la garderie est gratuite, M. MOREL demande s'il ne serait pas possible de faire payer les parents qui ne travaillent pas tous les deux, et qui souhaitent néanmoins laisser leurs enfants à la garderie.

M. TOMAS préfère limiter le nombre d'enfants.

M. le Maire ajoute qu'il faudrait alors conventionner avec la CAF, alors que la constitution du dossier est très compliquée.

La discussion étant terminée, M. le Maire demande aux conseillers de voter.

VOTE : POUR à l'unanimité

4 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION BAGNOLES ET BECANES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLOT, Adjoint chargé des relations avec les associations, qui expose que lors du vote des subventions accordées par la commune aux associations, Bagnoles et bécanes a été omise.

Il propose de verser 1 000 € à cette association au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de verser 1 000 € à l'association Bagnoles et bécanes,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2016, article 6574 :
 - 50 000,00 € ont été inscrits
 - 44 891,00 € ont été mandatés
 - Le solde disponible est de 5 109,00 €, ce qui est suffisant pour verser la subvention.

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES MILLE PIEDS

Monsieur BLOT rappelle qu'une marche a été organisée pour la lutte contre le cancer, à laquelle participe Monsieur Dominique CONTRÉ, membre de l'association ALP (Amicale Laïque Podensacaise) section randonnée Les mille pieds. Afin de lui permettre de pourvoir aux dépenses occasionnées, l'association a participé aux frais.

Afin de permettre à l'association d'équilibrer son budget, Monsieur BLOT propose de lui verser 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de verser 300 € à l'association Les mille pieds,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2016, article 6574 :
 - 50 000,00 € ont été inscrits
 - 44 891,00 € ont été mandatés
 - 1 000 € sont engagés
 - Le solde disponible est de 4 109,00 €, ce qui est suffisant pour verser la subvention.

6 – APPROFONDISSEMENT BAFA « MULTI-ACTIVITES : JEUX, ATELIERS, VEILLEES » 2016

Depuis 2009, le PIJ n'a pas organisé de formation d'approfondissement BAFA sur la commune. Cette année, en l'attente de l'accord de la CDC de Podensac, le projet va de nouveau être mis en place. Cet

approfondissement va être organisé à Podensac du 24 au 29 octobre 2016, en collaboration avec Familles Rurales.

Le prix de l'inscription sera :

✓ 200 € pour les stagiaires du territoire de la CDC de Podensac, ayant signé la convention de partenariat avec la CDC de Podensac.

✓ Pour ceux qui ne signent pas la convention, et pour ceux qui ne font pas partie du territoire de la CDC, il sera demandé la totalité du coût de la formation (285 €), qui sera directement réglé auprès de Familles Rurales. A cette somme s'ajoutera le prix des repas : $6 \times 3,80 \text{ €} = 22,80 \text{ €}$. Le montant total à régler sera donc 307,80 €.

La participation financière de la CDC de Podensac, si cette dernière l'accepte, s'élèvera à :

- 120 € par stagiaire, au maximum de 25 stagiaires.

Les droits d'inscription seront encaissés par la régie « Recettes diverses ».

Certaines communes prendront en charge les frais de formation pour leurs agents, aux mêmes conditions.

Il est demandé à la commune de prendre en charge les repas des stagiaires du territoire de la CDC et de tous les formateurs, ainsi que les goûters de l'ensemble des stagiaires et des formateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** l'organisation de la formation d'approfondissement du BAFA en 2016,
- **ACCEPTÉ** la participation financière telle que demandée,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016, article 6184 (versements à des organismes de formation).

7 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2016 DU SIVOS DU BAZADAIS

Le SIVOS du Bazadais gère un service de transport scolaire et, bien que la commune de Podensac ne soit pas adhérente à ce syndicat, 6 élèves utilisent actuellement ce service pour se rendre au lycée de Bazas.

Malgré la participation des familles et du Conseil Départemental aux frais de fonctionnement, les dépenses liées au coût du transport ne sont pas couvertes en totalité.

Le SIVOS propose une participation financière des communes, non adhérentes, desservies par les circuits scolaires qu'il gère. La somme de 451,15 € est demandée à Podensac pour les frais de 2016, pour les 6 élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de verser au SIVOS du Bazadais la somme de 451,15€ demandée par ce dernier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016, article 6558.

8 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. le Maire explique que l'assainissement non collectif fait l'objet de vérifications car il y a des normes à respecter. Ceci est de la compétence de la CDC de Podensac. Il y a peu d'assainissement non collectif, car Podensac est assaini à environ 80 %.

Le rapport annuel est remis aux conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

✍ M. DEPUYDT annonce que le diagnostic du clocher de l'église, prévu au budget 2016, sera connu la première quinzaine de novembre.

✍ M. PERNIN demande où en est le domaine d'Yon.

M. le Maire doit recevoir dans une dizaine de jours les repreneurs, qui vont présenter un nouveau projet. Il y aura à cette occasion une réunion élargie de la commission urbanisme.

✍ M. TOMAS s'est rendu à une réunion à Artigues, à la Maison de la promotion sociale, où il a eu connaissance du bilan sur les NAP de toute la France. Le résultat est positif.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, les taux d'encadrement sont maintenus tels que pratiqués actuellement : 1 pour 18 enfants en élémentaire, et 1 pour 14 en maternelle.

Tous les participants sont tombés d'accord sur la complexité des dossiers CAF. La dématérialisation est particulièrement difficile à réaliser.

✍ M. LEGRAND annonce que la Foire Ste Catherine sera maintenue cette année, mais le coût en sera plus élevé, en raison des mesures de sécurité à prendre. Il faudra notamment faire appel à une société privée.

D'autre part, quand une association organise une manifestation, c'est elle et non la mairie qui est responsable de la sécurité des biens et des personnes.

En ce qui concerne les écoles, il faut éviter qu'il y ait des rassemblements devant les portes, et des voitures stationnées aux abords.

Des réunions sont prévues avec les enseignants pour organiser des exercices de confinement.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 45.